

COMMUNIQUE de PRESSE



Le SMT AML a réuni son premier Comité Syndical de l'année ce 27 janvier 2023. Ce rendez-vous a été l'occasion d'accueillir la participation, pour la première fois depuis sa création il y a 10 ans, deux nouveaux membres : les élus de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (Mme Valérie Pommaz et Mme Caroline Terrier) et de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (M. Philippe Guillot-Vignot et M Jean Philippe Favrot).

Le Président Thierry Kovacs a invité les membres à renforcer la coopération entre les différentes structures et à poursuivre le dialogue avec les territoires de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne pour mettre en œuvre des solutions de mobilité simples pour les usagers et viables pour les AOM, dans un contexte très évolutif et contraint financièrement. Le budget primitif 2023 du SMT AML a été adopté autour de six champs d'intervention dont la tarification intégrée T-libr, en lien avec l'analyse du Système RER aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne, la préfiguration d'un centre de ressources, le développement des actions autour du covoiturage... et toutes les actions qui concourent à favoriser l'intermodalité, particulièrement en gares périurbaines.

La série de quatre webinaires 2022 sur le sujet, clôturée par un séminaire a rencontré un réel succès en réunissant plus de 400 participants autour des experts et illustrations choisis pour mettre en évidence « l'intermodalité en mode pratique ». En complément des vidéos des quatre webinaires actuellement disponibles sur le site du SMT, le Président a présenté la synthèse réalisée par le SMT sur les points clés à retenir des interventions, avec les conseils de Sonia Lavadinho.

En 2023, le SMT AML poursuit ces rendez-vous webinaires en format 45 minutes autour des types services de covoiturage.

Contact Presse :

Rachel HAAB-LAB

r.haablab@smtaml.fr

06 20 40 91 75

